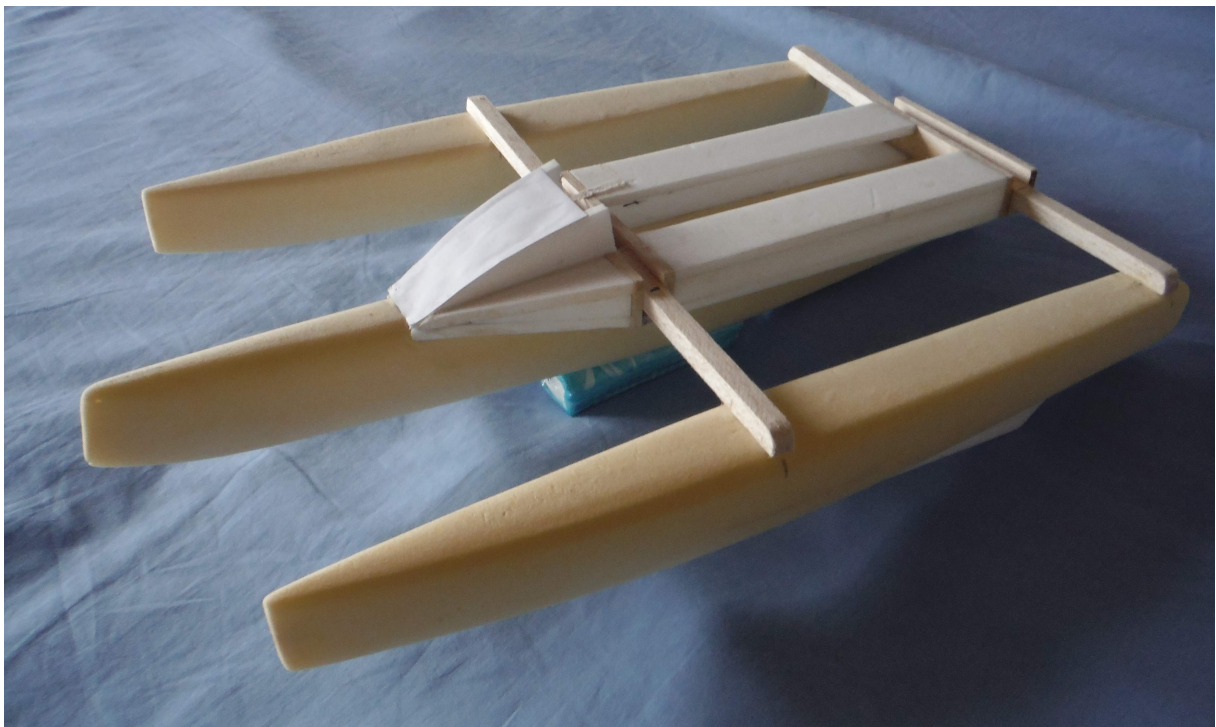


Manuel d'Utilisation Trimaran TAENGA 16
Conformément au Chapitre de la Division 245-2-05
(J.O du 1/09/2015)



1 Table des matières

- 2 Dimensions exprimées conformément à la norme EN/ ISO 8666
- 3 Le nom du constructeur, ainsi que la personne endossant la responsabilité de construction
- 4 La dénomination du modèle du navire
- 5 La ou les catégories de conception, assortie de la définition de cette catégorie figurant à l'article 245-1.02
- 6 Le déplacement léger assorti de sa définition figurant à l'article 245-1.02
- 7 La charge maximale admissible
- 8 Le déplacement à pleine charge, assortie de sa définition figurant à l'article 245-1.02
- 9 La longueur et la largeur de coque
- 10 La description du moyen principal de propulsion
- 11 La puissance maximale de propulsion et la masse maximale du ou des moteurs
- 12 Les tirants d'air et d'eau léger et en charge
- 13 La capacité de chaque réservoir
- 14 Le nombre maximal de personnes admissibles
- 15 Le descriptif et la mise en œuvre des appareils de mouillage équipant le navire
- 16 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des ouvertures dans la coque
- 17 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des moyens d'assèchement
- 18 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des moyens de lutte contre l'incendie et d'évacuation. Toutefois l'utilisation et les instructions d'inspection des moyens mobiles sont définies par le fabricant des équipements
- 19 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des machines de propulsion auxiliaire
- 20 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des installations de gaz
- 21 Les emplacements des dispositifs de coupure d'urgence électriques
- 22 Les indications de démarrage de la propulsion
- 23 Pour les multicoques les indications de port de la voilure en fonction des conditions météorologiques
- 24 Si exigé dans l'article 245-5.25, les instructions de mise en œuvre de la barre de secours

2 Dimensions exprimées conformément à la norme EN/ ISO 8666

Longueur hors tout	4,98 m
Largeur	3,50 m
Déplacement lège	300 Kg
Déplacement en charge maxi	600 Kg
Surface de voilure au près	15 m ²
Hauteur du mat	7,00 m
Tirant d'eau mini dérive relevée	0,25 m
Tirant d'eau maxi dérive baissée	0,70 m

3 Le nom du constructeur, ainsi que la personne endossant la responsabilité de construction

Le constructeur est moi-même Jacques AUBERT,
9

J'en assure la conformité.

Les bras de liaison en aluminium, le mat, la bôme, le gréement dormant, l'accastillage, le moteur Honda 2,3 Cv ont été achetés

Les matériaux de constructions utilisés sont :

Mousse PVC à cellules fermées

Résine époxy

Tissus de verre

Tôle Inox

Contreplaqué Marine

4 La dénomination du modèle du navire

Le modèle du navire est le **TAENGA 16**

5 La catégorie de conception, assortie de la définition de cette catégorie figurant à l'article 240-2.02

Il est demandé la **Catégorie C pour ce navire pour 2 personnes**

Il est demandé la **Catégorie D pour ce navire pour 4 personnes**

Catégorie de conception C : "À PROXIMITÉ DE LA CÔTE" : Un navire de la catégorie de conception C est considéré comme conçu pour des vents pouvant aller jusqu'à la force 6 comprise et les vagues pouvant atteindre une hauteur significative jusqu'à deux mètres compris.

Catégorie de conception D ; EN EAUX PROTÉGÉES " : Un navire de la catégorie de conception D est considéré comme conçu pour des vents pouvant aller jusqu'à la force 4 comprise et les vagues pouvant atteindre une hauteur significative jusqu'à 0,3 mètre compris, avec des vagues occasionnelles d'une hauteur maximale de 0,5 mètre

6 Le déplacement lège assorti de sa définition figurant à l'article 245-1-02

Le déplacement lège est de **300 kg** (avec, mat, voiles, moteur, accastillage, mouillage)

Masse du navire lège : comprend tous les éléments de la structure y compris les installations de confort et les éléments de l'aménagement, le lest fixe ou mobile, les machines et leurs accessoires, les moteurs hors bords, gréement mouillage, ainsi que les éléments d'accastillage fixe, ou amovibles s'ils sont spécifiques au navire

7 La charge maximale admissible assortie de sa définition figurant à l'article 245-1-02

La charge maximale comprend les personnes de 75 Kg pouvant être embarquées, le matériel d'armement l'avitaillement, les fluides consommables au maximum des capacités fixes ou mobiles, les bacs ouverts tels que viviers, baignoires et piscines complètement remplies ainsi que les équipements collectifs de sauvetage et les embarcations annexes, lorsqu'elles sont prévues. Jusqu'à cette charge maximale le navire satisfait aux exigences de flottabilité et de stabilité évaluées conformément aux dispositions de l'article 240-2.09 ainsi qu'à l'usage prévu notamment en matière d'autonomie en vivre et consommables destinés aux machines

Le nombre de personnes pouvant prendre place étant 4

La Charge Maximum admissible est de 300 Kg en Catégorie D

La Charge Maximum admissible est de 200 Kg en Catégorie C

8 Le déplacement à pleine charge

Le déplacement à pleine charge est de 600 Kg

9 La longueur et la largeur de coque

La coque principale a une longueur de 4,98 m et une largeur de 1,10 m

La largeur totale du navire en ordre de marche est de 3,50 m

10 La description du moyen principal de propulsion

Il s'agit d'un voilier de type Trimaran dont le moyen de propulsion est le vent
Le gréement est constitué d'un mat haubané en aluminium.
La surface de voile est de 15 m²

Un moteur auxiliaire hors bord d'une puissance maximum de 3 kw (4 cv) peut être installé sur une chaise amovible

11 La puissance maximale de propulsion et la masse maximale du ou des moteurs

Un moteur auxiliaire hors bord d'une puissance maximum de 3 kw (4 cv) et d'un poids de 28 kg peut être installé sur une chaise amovible

12 Les tirant d'air et d'eau lège et en charge

Tirant d'air lège : 7,70 m

Tirant d'eau lège : entre 0,25 m et 0,70 m suivant la position de la dérive pivotante

Tirant d'air en charge : 7,60 m

Tirant d'eau en charge : entre 0,35 m et 0,80 m suivant la position de la dérive pivotante

13 La capacité de chaque réservoir

Sans objet (pas de réservoir fixe)

14 Le nombre maximal de personnes admissibles

4 personnes en catégorie D

2 personnes en catégorie C

15 Le descriptif et la mise en œuvre des appareils de mouillage équipant le navire

Les équipements de mouillage sont ceux préconisés par la réglementation

Il est prévu une ancre métallique de 6 Kg avec 5 m de chaîne de 6 mm et d'un bout de 20 m. Le mouillage est rangé dans le coffre avant.

16 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des ouvertures dans la coque

Sans objet

17 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des moyens d'assèchement

Les moyens d'assèchement prévus par la réglementation sont écope et sceau et sont rangés dans le coffre avant.

18 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des moyens de lutte contre l'incendie et d'évacuation. Toutefois l'utilisation et les instructions d'inspection des moyens mobiles sont définies par le fabricant des équipements

Sans objet (pour mémoire un extincteur de 2Kg à poudre fait partie de la liste du matériel de sécurité)

19 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des machines de propulsion auxiliaire

Sans objet

20 Les emplacements, la description l'utilisation et les instructions d'inspection des installations de gaz

Sans objet

21 Les emplacements des dispositifs de coupure d'urgence électrique

Sans objet

22 Les indications de démarrage de la propulsion

Sans objet

23 Pour les multicoques les indications de port de la voile en fonction des conditions météorologiques



**Le trimaran Taenga est susceptible de chavirer
(Vulnérable à l'inversion).**

Il est impératif de respecter les surfaces de voiles ou combinaisons de voiles présentés dans le tableau ci-dessous

**Les combinaisons et surfaces permettent d'obtenir un quotient de 200%
(Résistance au chavirement / Couple aéro)**

Combinaison de voiles	Surface maxi	Plage de vent	Force Beaufort
GV + Génois	15 m ²	0 à 16 nds	4
GV + Génois	15 m ²	17 à 19 nds	5
GV 1 ris + Foc	13 m ²	19 à 21 nds	5/6
GV 2 ris + 2/3 Foc	9 m ²	22 à 25 nds	6
GV 3 ris + 1/3 Foc	7 m ²	26 à 28 nds	6
Voiles de petit temps			
GV + Spi asymétrique	30 m ²	0 à 14 nds	0/4

24 Les instructions de mise en œuvre de la barre de secours

Sans objet